

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DETERGENT UNIVERSEL A SECHAGE RAPIDE

Référence 75-37

Selon la Directive de la CEE 1907/2006/CE, article 31

Date de révision : 17/12/2010

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance/préparation

METAFLUX® DETERGENT UNIVERSEL A SECHAGE RAPIDE

Identification de la société/entreprise (dénomination sociale)

SODITEC

24, rue Joseph Marie Jacquard

F- 67400 ILLKIRCH

Téléphone : 03 88 55 29 40

Télécopie : 03 88 67 85 40

E-mail : soditec-metaflux@wanadoo.fr

Numéro d'appel d'urgence/service d'information

ORFILA (Information I.N.R.S) 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

N'est pas à marquer au sens de la directive 1999/45/CE.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Désignation chimique :

Nettoyant.

Composants selon règlement CE n° 648/2004 :

15 - 30 % hydrocarbures aliphatiques

Moins de 5 % : agents de surface anioniques

Composants dangereux

Désignation chimique	En poids	Symboles	Phrases R	
Propanol-2-ol (alcool isopropylique)	15 - 30	F, Xi	R11, 36, 67	EINECS 200-661-7

Utilisation : Nettoyant de surfaces.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation :

Amener la victime au grand air, position stable.

Contact avec la peau :

Laver abondamment avec de l'eau et du savon ; ensuite protéger avec une crème si nécessaire.

Contact avec les yeux :

Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes en maintenant les paupières écartées et consulter un spécialiste.

Ingestion :

Rincer à l'eau et donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Tous moyens connus.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : /

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection de l'environnement

Inonder d'eau. Empêcher le liquide concentré de se déverser dans les égouts.

Méthode de nettoyage/récupération

Recueillir le liquide avec des liants pour liquides. Éliminer les résidus avec beaucoup d'eau.

7. STOCKAGE ET MANIPULATION

Manipulation

Informations pour une manipulation sans danger :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Maintenir l'emballage bien fermé.

Stockage

Exigences relatives aux entrepôts et récipients :

Protéger du gel

Classe de stockage VCI (Allemagne) : 10.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Assurer une bonne ventilation. Ceci peut être obtenu par une aspiration locale ou une évacuation générale de l'air. Si cela ne suffit pas pour maintenir la concentration à un niveau inférieur aux valeurs maxi autorisées sur les lieux de travail (VME, TLV, AG), il convient de porter une protection respiratoire appropriée.

Contrôle de l'exposition :

EINECS 200-661-7 : Propane-2-ol

VLE (court terme) 980 mg/m³, 400 ml/m³

VME (8h) 500 mg/m³

Protection des mains : Gants protecteurs en chloropren (EN 374) (épaisseur 0.8 mm/durée 120 min) ou en nitrile (épaisseur 0.8 mm/durée 480 min).
Durée de résistance à la rupture : Consulter le fabricant de gants de protection pour connaître la durée exacte de résistance au perçage et respecter cette indication.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection hermétiques en cas de danger des projections (EN 166).

Mesures générales pour protection et hygiène : Séparer des denrées alimentaires et de luxe. Ôter immédiatement les vêtements contaminés ou éclaboussés.

Information supplémentaire relative à la protection des mains: Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État Physique	Liquide
Couleur	Transparent
Odeur	Légère
Point d'ébullition	94 °C
Point de solidification	- 16 °C
Point d'éclair	Env. 40 °C
Température d'allumage	N'est pas applicable
Intervalle d'explosivité	N'est pas applicable
Masse volumique	Env. 0,95 g/ml (20°C)
Hydrosolubilité	Miscible à l'eau pour chaque proportion
Valeur du pH	8,5

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Décomposition thermique : La préparation est stable si utilisée comme prévu.

Réactions dangereuses : La préparation est stable si utilisée comme prévu.

Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux si la préparation est utilisée comme prévu.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité : Non disponible.

Sensibilisation : Non disponible.

Information supplémentaire : Classification selon la procédure de calcul.

Effets locaux : Irritation des yeux et de la peau possible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Comportement dans les installations de traitement d'eaux résiduaires

En déversant, s'assurer que les eaux d'égout ne dépassent pas la valeur pH 9. Les prescriptions administratives locales concernant le déversement sont à respecter.

Les agents tensioactifs sont biodégradables à plus de 90 %. Exempt de phosphates. Ne contient pas des AOX selon la formulation (AOX = adsorbable organic halogene/composés organohalogénés adsorbables).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Recommandation : Les prescriptions administratives locales concernant le déversement sont à respecter. Après neutralisation, amener les résidus dans les installations de traitement d'eaux résiduaires.

Code déchets pour la préparation

07 06 01	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
20 01 30	détergents contenant des substances dangereuses autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Code déchets conc. les emballages contaminés

15 01 02	Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes) ; Emballages en matières plastiques
----------	--

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas un article dangereux en transport routier, ferroviaire (ADR/RID), naval (IMDG) et aérien (IATA).

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Marquage selon le règlement sur les substances dangereuses incluant les directives de la CEE (67/548/CEE ainsi que 1999/45/CEE) : N'est pas applicable.

Étiquetage complémentaire : Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Catégorie de danger pour l'eau : 1 (comporte un faible danger pour l'eau; auto-évaluation selon VwVwS – règlement allemand).

COV 1999/13/EC : 16 %

Ce produit satisfait aux critères du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.

16. AUTRES INDICATIONS

Teneur des phrases R contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification de la préparation !)

R 10 Inflammable.

R 36 Irritant pour les yeux.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Cette fiche complète mais ne remplace pas notre fiche technique. Les informations communiquées ont pour but de guider au mieux l'utilisateur du produit. Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Il est à noter que tout produit chimique peut présenter des risques et doit être utilisé avec prudence. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités. Toute responsabilité est exclue.